

Département des fabriques

1073, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 4R5
Bur. : (418) 688-1211, Télécopieur : (418) 688-1399
Page Internet : <http://fabriques.ecdq.org/>
Courriel : fabriques@ecdq.org

Portrait du programme paroissial de dons planifiés, des fonds FAQ et des fondations en lien avec des fabriques Septembre 2014

Programme de dons planifiés (*règlement 8*) et liste des Fonds de l'archidiocèse de Québec (FAQ)

Dix fabriques ont adopté le règlement 8 et ont en plus un Fonds de l'archidiocèse de Québec auprès de la Fondation communautaire du Grand Québec (FCGQ) :

Saint-Raymond-de-Portneuf
Notre-Dame-de-l'Annonciation de l'Ancienne Lorette
Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette
Fonds FAQ de l'Avenir religieux Chaudière-Ouest pour les
paroisses de Saint-Étienne de Lauzon, Saint-Rédempteur et Saint-
Nicolas
Saint-Éphrem de Beauce
Sainte-Famille (Cap-Santé)
Saint-Joseph-de-Lévis
Saint-Charles-Borromée (Charlesbourg)

Fondations et Fabriques

Au cours des dernières années, les journaux ont rapporté la création de fondations relatives à la sauvegarde du patrimoine immobilier comme les églises. Ces fondations sont des organismes sans but lucratif, créés en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, troisième partie et ayant un statut d'organisme de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour l'émission de reçu de charité. Ils sont le fruit d'initiative de personnes du milieu avec l'appui de la Fabrique.

Présentement, à la connaissance du Département des fabriques, les paroisses suivantes ont sur leur territoire une *Fondation* pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine qu'est l'église :

- Saint-Joseph à Deschambault, FONDATION SAINT-JOSEPH-DE DESCHAMBAULT
 - Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, LA FONDATION SAINTE-THERESE-DE-LISIEUX
 - Saint-Dominique, FONDATION DOMUS DOMINI
 - Saint-Charles-Borromée, FONDATION DE L'ÉGLISE SAINT-CHARLES-BORROMÉE DE CHARLESBOURG
 - Saint-Jean-Chrysostome, FONDATION AU CŒUR DE NOTRE HÉRITAGE
 - La-Nativité de Notre-Dame (Beauport), FONDATION DE L'ÉGLISE LA NATIVITÉ-DE-NOTRE-DAME
 - Notre-Dame de Québec, FONDATION PATRIMONIALE NOSTRE DAME DE KEBEC
-

Ce type de fondation est indépendant au plan légal de la Fabrique et a pour objectif de recueillir des fonds soit pour des projets précis, à court ou long terme. Normalement, ce type de fondation participera financièrement en versant des fonds à la Fabrique lorsque celle-ci aura décidé la réalisation de travaux et d'investissements pour la conservation du patrimoine historique, artistique, architectural, etc.

Il faut bien comprendre que nous sommes ici dans une situation où dans un même milieu, il y a l'œuvre de la fabrique de la paroisse, propriétaire de l'église et responsable de la mission de l'Église catholique, et une organisation appelée « fondation » visant à recueillir des fonds et à sensibiliser au patrimoine. Dans ce cas, il est très important qu'une entente soit clairement établie, pour s'entendre sur la stratégie et les périodes de campagne de financement et de sollicitation du public et sur la façon dont ce type de fondation appuiera le propriétaire de l'église qu'est la Fabrique.

Il y a d'autres cas où des organisations portent le nom de « fondation ».

- Notre-Dame-de-Saint-Roch, Fondation Saint-Roch de Québec.
- Saint-Joseph-de-Lévis, Fondation Saint-Joseph

Dans le premier cas, la Fondation Saint-Roch est une organisation sans but lucratif, créée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, troisième partie. En fait, il s'agit d'un organisme communautaire, ayant des buts de soutien de projets en économie sociale, de lutte à la pauvreté et l'exclusion et de mise en valeur du patrimoine religieux du centre-ville de Québec. Cet organisme n'a pas de statut d'organisme de bienfaisance de l'ARC. Une entente a été conclue avec la Fabrique pour la gestion des espaces locatifs de la paroisse.

Dans le deuxième cas, il ne s'agit pas d'une organisation indépendante, mais plutôt d'une activité de financement et du comité pour la promotion et la recherche de dons planifiés de la Fabrique. C'est la façon que s'est donnée la Fabrique pour promouvoir sur son territoire son programme de dons planifiés. De plus, la fabrique a créé auprès de la Fondation communautaire du Grand Québec un fonds FAQ (Fonds de l'Archidiocèse de Québec) dont seuls les intérêts, du capital qui est versé dans ce fonds, sont redonnés annuellement à la fabrique.

Enfin, il y a souvent confusion dans l'utilisation du terme « fondation ». En fait, n'importe laquelle compagnie ou corporation peut choisir de porter le nom de fondation au moment de son incorporation. Ce sont ses lettres patentes (charte et règlement) qui indiquent le but, les objectifs et les moyens généraux, qui font foi de tout et qui peuvent nous renseigner s'il s'agit d'une organisation créée en vue de conserver du capital de façon permanente pour le soutien d'une œuvre, ou de recueillir des fonds pour l'utilisation immédiate ou échelonnée, en tout ou en partie, des dons et revenus reçus.

Préparé par Rémy Gagnon, resp.
Département des fabriques
